

## Avis au public

### Règlement de circulation à caractère temporaire du 13 décembre 2024

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 13 décembre 2024, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire à l'occasion de l'installation d'une grue mobile à la localité de Givenich, en date du 19 décembre 2024.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le 16 décembre 2024

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,  
contreseing, article 74 de la loi communale



GEMENG  
**rouspert,  
mompech**





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Administration des transports publics



Luxembourg, le 12.12.2024

## **AVIS Perturbation 2024/1243 du 12.12.2024**

**Objet:** Lignes 272, B13, B20 et B21

En raison de travaux routiers, **le C.R.135 à Givenich sera barré à toute circulation**

**le jeudi 19 décembre 2024 entre 6h00 et 18h00.**

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux :

### **Ligne 272**

Les courses d'autobus concernées en direction de Wasserbillig seront déviées à Mompach à gauche lewescht Strooss – C.R.141C vers Bursdorf – à droite en direction de Givenich – suite itinéraire normal et vice-versa.

- L'arrêt de Givenich-Am Duerf sera remplacé par l'arrêt -Mathias Theisen.

### **Lignes B13, B20 et B21**

Les courses d'autobus concernées en direction d'Echternach seront déviées à Mompach à gauche lewescht Strooss suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservies les localités de Givenich et Boursdorf ainsi que l'arrêt de Mompach-Buerschrëferstrooss.
- L'arrêt de Mompach-leweschtstrooss sera remplacé par l'arrêt -Um Buer.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics  
Administration des transports publics  
Service Transports RGTR

**Copies:** Gare de Luxembourg.  
Permanence, Service Transports RGTR.  
Exploitant(s) RGTR concerné(s).  
Administration(s) Communale(s) de: Rosport-Mompach.

Instruire personnel intéressé!

4, rue Charles Bernhoeft  
L-1240 Luxembourg

perturbations@atp.etat.lu  
transports.public.lu

www.gouvernement.lu  
www.luxembourg.lu